

**Arrêté portant proclamation des résultats de l'élection du président et du suppléant du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg**

**Le directeur de l'INSA Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les délibérations du conseil d'administration n° 73/2023 à n° 75/2023 en date du 5 octobre 2023 portant désignation des membres de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg,*

*Vu le procès-verbal de désignation du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement, et de son suppléant, en date du 5 octobre 2023,*

**Considérant que le président la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg, est un professeur des universités élu en son sein par l'ensemble des enseignants-chercheurs membres de la section disciplinaire,**

**Considérant que les enseignants-chercheurs de la section disciplinaire concernée se sont réunis le 5 octobre 2023, à l'issue du conseil d'administration, pour procéder à l'élection de leur président et de son suppléant,**

**ARRÊTE**

Article 1 :

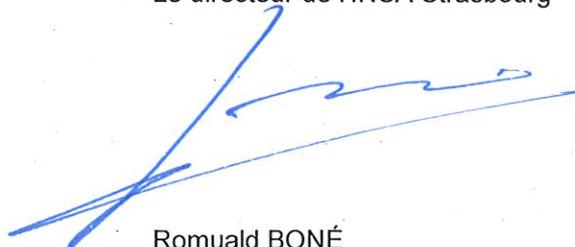
M. Jacques AUDRAN, professeur des universités, est élu président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg.

Article 2 :

Madame Virginie GOEPP-THIEBAUD, professeure des universités, est élue suppléante du président de la section disciplinaire.

Strasbourg, le 6 octobre 2023

Le directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ